

**ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE
HABITABLES 2017-2020**

**TOUTES LES EPREUVES DU CERCLE DE LA VOILE D'ARCACHON
DU 8 MARS AU 6 DECEMBRE 2020**

PLAN D'EAU D'ARCACHON

CERCLE DE LA VOILE D'ARCACHON

GRADE 5 – A – B – C

1 REGLES

1.4 Heure légale

Affichage des heures de levée et coucher du soleil sur le tableau officiel.

1.5 Catégorie de RSO applicables : 5.

2 AVIS AUX CONCURENTS

2.1 Le tableau officiel est situé dans le hall d'entrée du Cercle de la Voile d'Arcachon.

2.2 Avis de course mis en ligne à l'adresse suivante : www.voile-arcachon.org.

4 SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Le mât de pavillons est situé sur le côté sud du bâtiment du CVA. Il sert à l'envoi des pavillons à terre.

4.2 60 minutes entre l'affalé de l'Aperçu et l'envoi du signal d'avertissement.

5 PROGRAMME DES COURSES

5.1 Pour chaque jour de course :

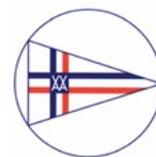
- pour les parcours « bananes », 5 courses sont prévues
- pour les parcours côtiers, suivant programme semestriel et annexe particulière.

5.2 Jours de course

	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
Parcours Bananes	12h30	Tous groupes
Parcours Côtiers départ club	14h30	Tous groupes
Parcours Côtiers construits particuliers	Suivant programme semestriel et annexe particulière	Tous groupes

5.3

Le dernier signal d'avertissement le dernier jour de course programmé ne sera pas fait après	16h00
--	-------



6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

Classes	Pavillons
OSIRIS tous Groupes	Pavillon du CVA sur le bateau comité
Groupe 1 = HN Net inférieur à 14.5 inclus	Flamme jaune
Groupe 2 = HN Net compris entre 14.6 et 25.5 inclus	Flamme blanche
Groupe 3 = HN Net supérieur à 25.6	Flamme rouge

8. LES PARCOURS

8.2 Signaux définissant les parcours à effectuer ;

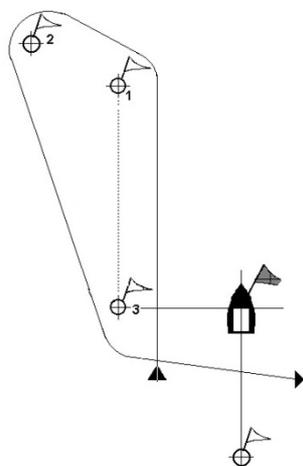
- **Pour les parcours côtiers suivant le cahier de parcours**, un descriptif du ou des parcours différents possibles numérotés est mis à la disposition des coureurs au secrétariat du CVA.

La signalisation du parcours se fait par affichage du numéro de ce dernier sur le bateau du comité de course.

- **Pour les parcours côtiers construits particuliers**, voir l'annexe de référence

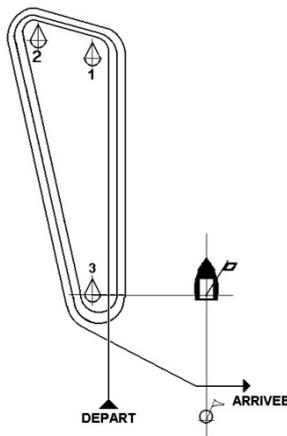
- **Pour les parcours banane :**

Groupe 1



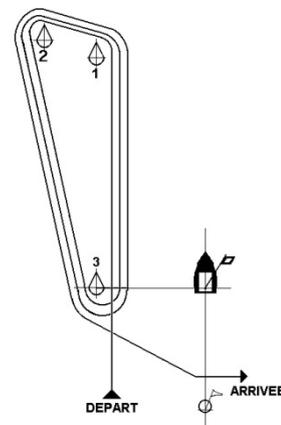
Départ-1-2-3-Arrivée

Groupe 2



Départ- 1-2-3-1-2-3-Arrivée

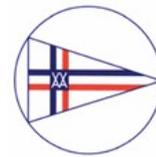
Groupe 3



Départ 1-2-3-1-2-3-1-2-3-Arrivée

- **Parcours banane pour les courses à classement tous groupes « scratch »**

Pour les classements tous groupes « scratch », les groupes 1, 2 et 3 effectueront le même parcours à savoir : Départ -1-2-3-1-2-3-Arrivée.



9. MARQUES

- Pour les parcours « Banane »

Marques	Définition
Marque de départ (bouée n°3)	Cylindrique Orange
Marques de Parcours (bouée n°1)	Cylindrique Orange
Marques de Parcours (bouée n°2)	Cylindrique Blanche
Marques de Parcours (bouée n°3) sous le vent	Cylindrique Orange
Marques Changement de parcours	Cylindrique Jaune
Marques d'Arrivée	Sphérique Rose

- Pour les côtiers - Voir annexe parcours

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Il est interdit de :

- Pénétrer à l'intérieur du chenal d'accès et de sortie du Port d'Arcachon balisé par 4 bouées espacées de 150 mètres (2 bâbords et 2 tribords),

- Pénétrer à l'intérieur des piquets bordant les parcs à huîtres,

- Passer entre les parcs à huîtres et les poteaux de bois placés aux bifurcations,

- Passer entre les parcs et les balises cardinale sud n°1 et 6 bis

- Pénétrer à l'intérieur des zones de stationnement des bateaux sur corps morts tout le long de la côte sur la commune d'Arcachon ainsi que sur la commune de Lège Cap-Ferret. Par arrêté préfectoral, il est créé **des zones interdites à la navigation hormis le transit**, destinées à atterrir ou à rejoindre un poste de mouillage délimité par des bouées sphériques jaunes. Pour l'application de ces interdictions, il est obligatoire de laisser du côté de la terre toutes les bouées de chenal, de corps morts ainsi que les bouées jaunes de délimitation de zone de transit lorsqu'elles sont en place. Ces objets constituent des obstacles.

11 LE DEPART

11.1 Parcours côtiers départ devant le club

La ligne de départ est délimitée par l'alignement entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à tribord et le côté parcours de la bouée orange à bâbord.

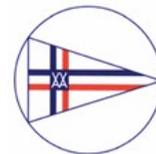
11.2 Parcours côtiers construits particuliers

La ligne de départ est délimitée par l'alignement entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à tribord et le côté parcours de la bouée orange à bâbord. Voir annexe parcours de référence.

11.3 Parcours banane

La ligne de départ est délimitée par l'alignement entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à tribord et le côté parcours de la marque de parcours sous le vent n°3 à bâbord.

11.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.



13 L'ARRIVEE.

13.1 Parcours côtiers arrivée devant le club

La ligne d'arrivée est délimitée par l'alignement entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à bâbord et le côté parcours de la bouée orange à tribord.

13.2 Parcours côtiers construits particuliers

La ligne d'arrivée est délimitée par l'alignement entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à bâbord et le côté parcours de la bouée orange à tribord. Voir annexe parcours de référence.

13.2 Parcours banane

La ligne d'arrivée sera délimitée par l'alignement entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à bâbord et le côté parcours de la marque d'arrivée sphérique rose à tribord.

14 SYSTEME DE PENALITE

14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15 TEMPS LIMITES

15.1 Temps limite :

Classe	Temps limite pour finir pour le premier
Habitables/Parcours banane	2h00
Habitables/Parcours côtiers	4h 00

15.2 Temps limite pour finir après le premier :

TYPE DE PARCOURS	Temps limite pour finir après le premier de son groupe
Parcours banane	20 mn
Parcours côtiers	1 h30

16 RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Le secrétariat du jury est situé au premier étage du club.

16.2 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après l'arrivée du dernier bateau pour les parcours côtiers et de 1 h30 pour les parcours construits-bananes.

16.3 La salle du jury est située dans le local secrétariat au rez-de-chaussée du club.

